

Règlement Intérieur du Camping de MONTMACQ

Horaires :

Le camping est ouvert de 9h à 13h et de 14h à 17h.

Inscription :

Toute réservation d'emplacements ou de location de roulottes doit faire l'objet d'une inscription aux Accueils du CE, ou au bureau d'accueil du camping au 03 44 76 28 86 / 06 63 42 04 01 le week-end pour une inscription de dernière minute.

Toute personne devant séjourner au camping doit se présenter à l'accueil du camping avec sa carte CE, dont le quotient de l'année en cours doit être à jour.

Les mineurs non accompagnés d'adultes ne sont pas admis sur le camping.

Paielement :

Les tarifs et durées de location sont disponibles aux Accueils du camping, du CE ADP et sur le site internet du CE www.ceadp.com

Le paiement s'effectue à la réservation du séjour

- aux Accueils du CE par chèque ou CB
- à l'arrivée au camping en cas de réservation de dernière minute par chèque ou espèce uniquement.

Annulation : jusqu'à 3 jours avant le début du séjour, un remboursement de 50% sera effectué.

Locations :

Les roulottes sont destinées à la location pour les agents ADP, CE, retraités ADP, CE et adhérents de la section camping.

Un agent ne peut louer qu'une roulotte par séjour. Il en prend possession à partir de 15h le jour de son arrivée. La durée maximum du séjour est de 6 nuits et l'agent doit être présent durant le séjour.

Une caution de 500€ (chèque uniquement à l'ordre du CEADP) vous sera demandée au moment de la remise des clés et restituée après l'état des lieux de fin de séjour.

Le nettoyage des roulottes est à la charge du locataire pendant son séjour. La roulotte doit être restituée dans l'état initial de propreté au plus tard à 11h le dernier jour.

Emplacement et installation :

Les caravanes et tentes, doivent être installées conformément aux directives du gardien.

Véhicule :

La circulation des véhicules est interdite en dehors de l'installation.

La vitesse est limitée à 10km/h dans l'enceinte du camping.

Les véhicules motorisés sont stationnés au parking à l'entrée du camping.

Le nettoyage des véhicules n'est pas autorisé sur le site.

Nuisances sonores :

Le respect de ses voisins est demandé à chaque campeur.

A partir de 22h, le calme est demandé sur le site, à l'exception des animations.

Animaux :

Les animaux (sauf chien guide d'aveugle) ne sont pas autorisés dans les roulottes, ni admis dans l'enceinte du camping hormis pour les adhérents à la section camping.

Tenues et respect des installations :

Tout campeur est tenu au respect de la propreté des sanitaires et des installations collectives.

Les « caravaniers » doivent vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les ordures ménagères doivent être déposées dans les poubelles bennes, à l'entrée du camping.

L'emplacement utilisé durant le séjour devra être remis dans son état initial.

Il est interdit de fumer dans les espaces clos (sanitaires, salle des fêtes, cuisine) et les roulottes.

Tout manquement au règlement intérieur peut entraîner l'exclusion du camping ou la suspension de l'adhésion à la section camping ou poursuites juridiques.